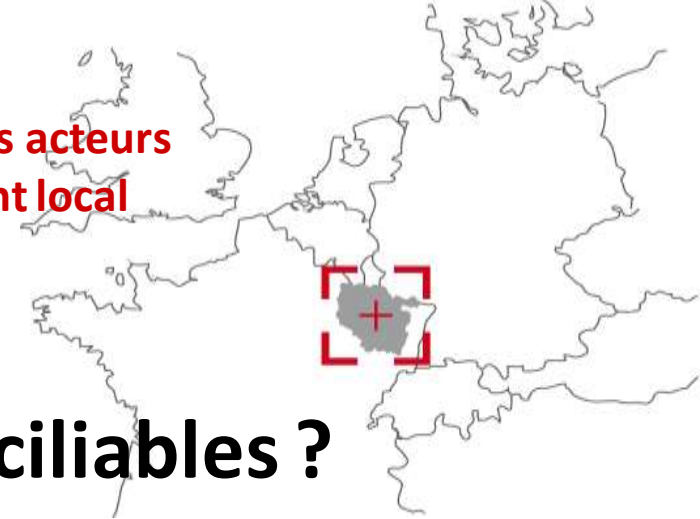




Réseau lorrain des acteurs
du développement local



Culture et LEADER : Conciliables ? Opportunités pour les acteurs culturels et artisitiques



La Région
Lorraine





Réseau lorrain des acteurs du développement local



- Un cadre stratégique pour un axe d'un programme européen
 - Des principes
- Un cadre réglementaire
 - Exemples concrets

Pierre-Marie SIMON

Chargé de mission Europe / manager Europe Direct



La Région
Lorraine



Réseau lorrain des acteurs
du développement local



LE PROGRAMME LEADER

« Liaison entre actions de développement de l'économie rurale »

Le cadre de la Programmation 2014 2020



Réseau lorrain des acteurs
du développement local



Le cadre de la Programmation 2014 2020

- La stratégie Europe 2020
- La politique de cohésion
- Objectifs et priorités pour le développement rural



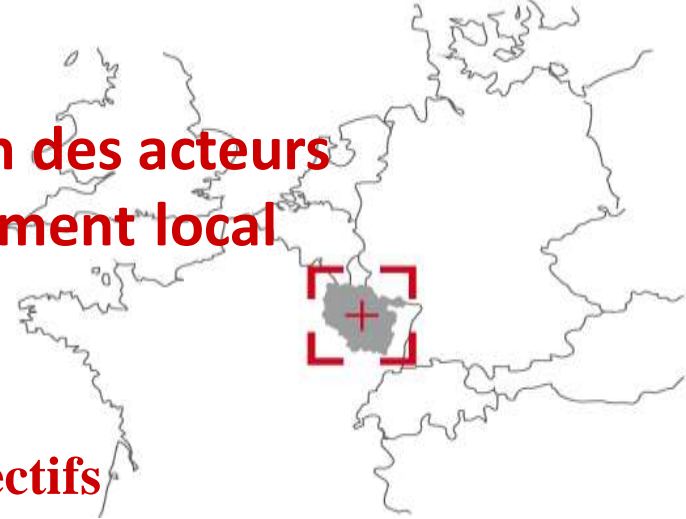
Europe 2020: Lutter contre la crise

Mettre en place les conditions favorables au développement d'une économie plus compétitive

EUROPE
2020

| | |
|-------------------------------|--|
| Une croissance intelligente ▶ | Éducation/ Recherche/Innovation/ Société numérique |
| Une croissance durable ▶ | Eco + compétitive et à faibles émissions de carbone/ Protection de l'environnement/ Technologies et méthodes de production écologiques;... |
| Croissance inclusive ▶ | + d'emplois et de meilleure qualité/ investissement dans les compétences et la formation/ Modernisation des marchés du travail |
| Gouvernance économique ▶ | Coordination des politiques économiques pour lutter contre la crise |

Réseau lorrain des acteurs du développement local



La stratégie Europe 2020: 5 objectifs

1. Emploi

Un emploi pour **75 %** de la population âgée de 20 à 64 ans

2. Recherche et développement

Investissement de **3 % du PIB** de l'UE dans la recherche et le développement

3. Changement climatique et énergies durables

Réduction des émissions de gaz à effet de serre de **20 %** (voire de **30 %**, si les conditions le permettent) par rapport à 1990

Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de **20 %**

Augmentation de **20 %** de l'efficacité énergétique

4. Éducation

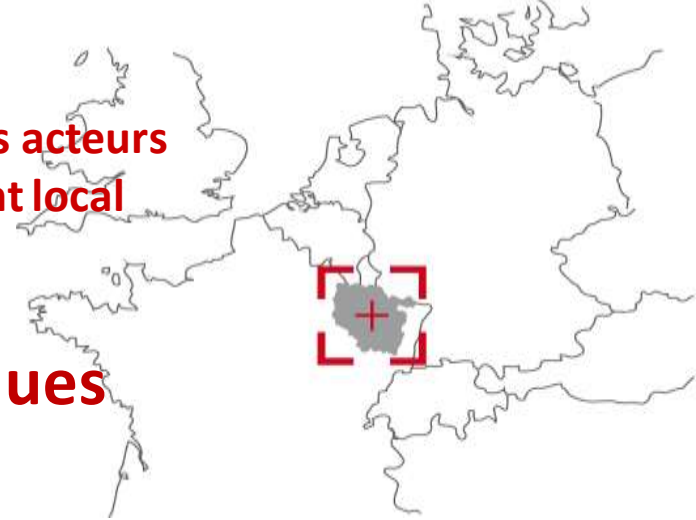
Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de **10 %**

Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins **40 %** de la population âgée de 30 à 34 ans

5. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Réduction d'au moins **20 millions** du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale

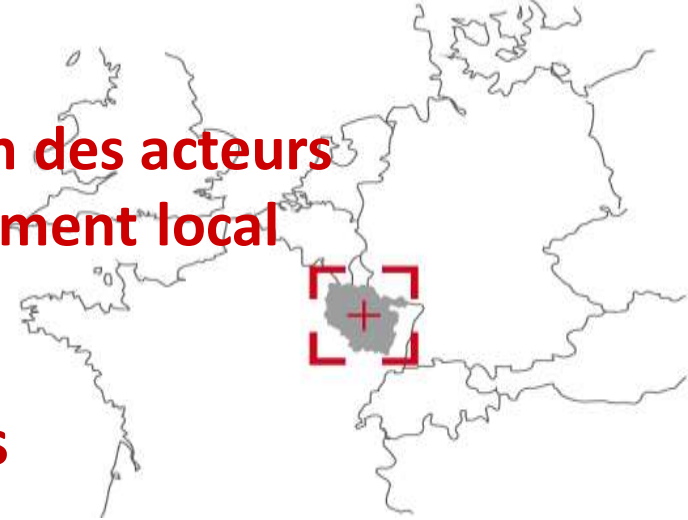
Réseau lorrain des acteurs du développement local



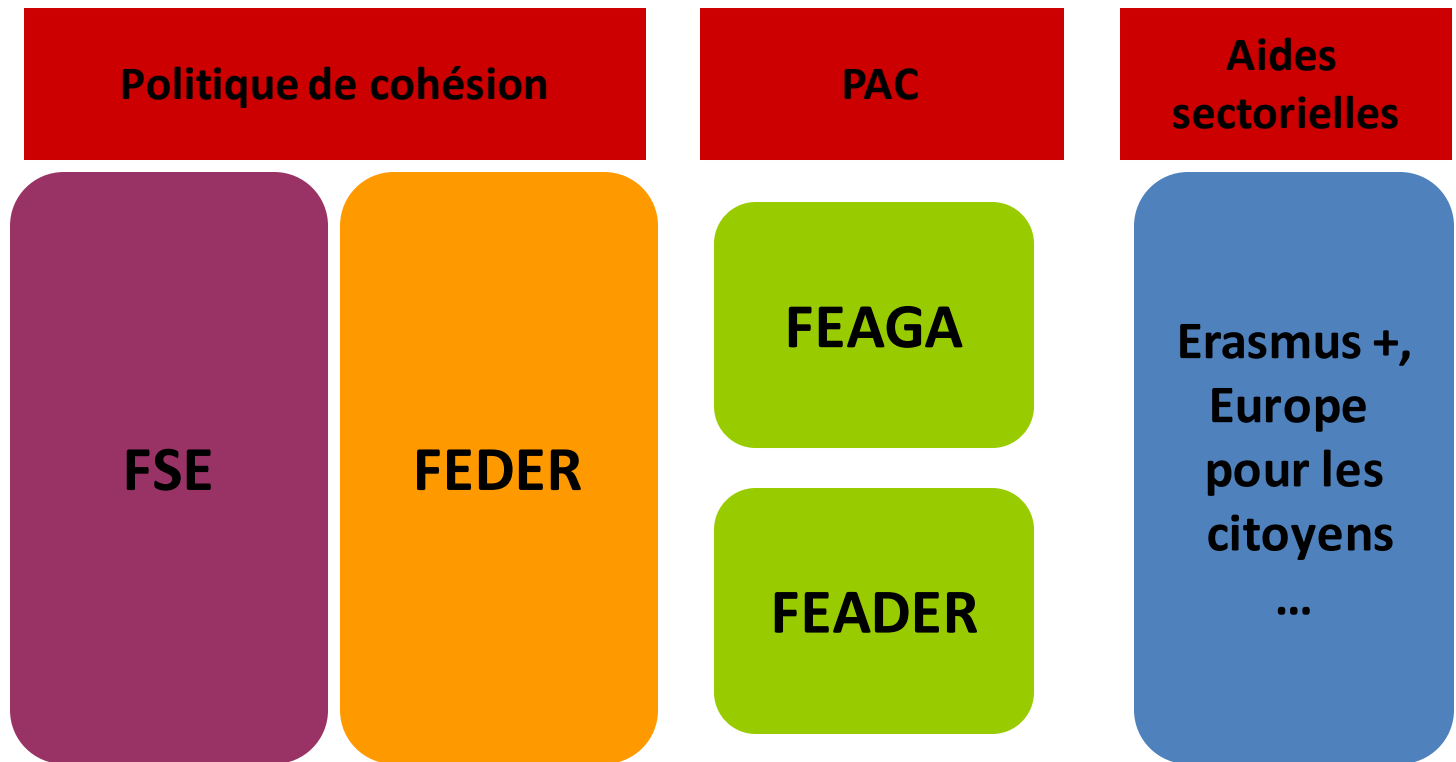
Les objectifs thématiques

1. Recherche et innovation
2. Technologies de l'information et de la communication (TIC)
3. Compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME)
4. Passage à une économie à faibles émissions de CO2
5. Adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques
6. Protection de l'environnement et efficacité des ressources
7. Transports durables et suppression des goulets d'étranglement dans les principaux réseaux d'infrastructures
8. Emploi et facilitation de la mobilité de la main-d'œuvre
9. Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
10. Éducation, compétences et apprentissage tout au long de la vie
11. Renforcement des capacités institutionnelles et efficacité des administrations publiques

Réseau lorrain des acteurs du développement local



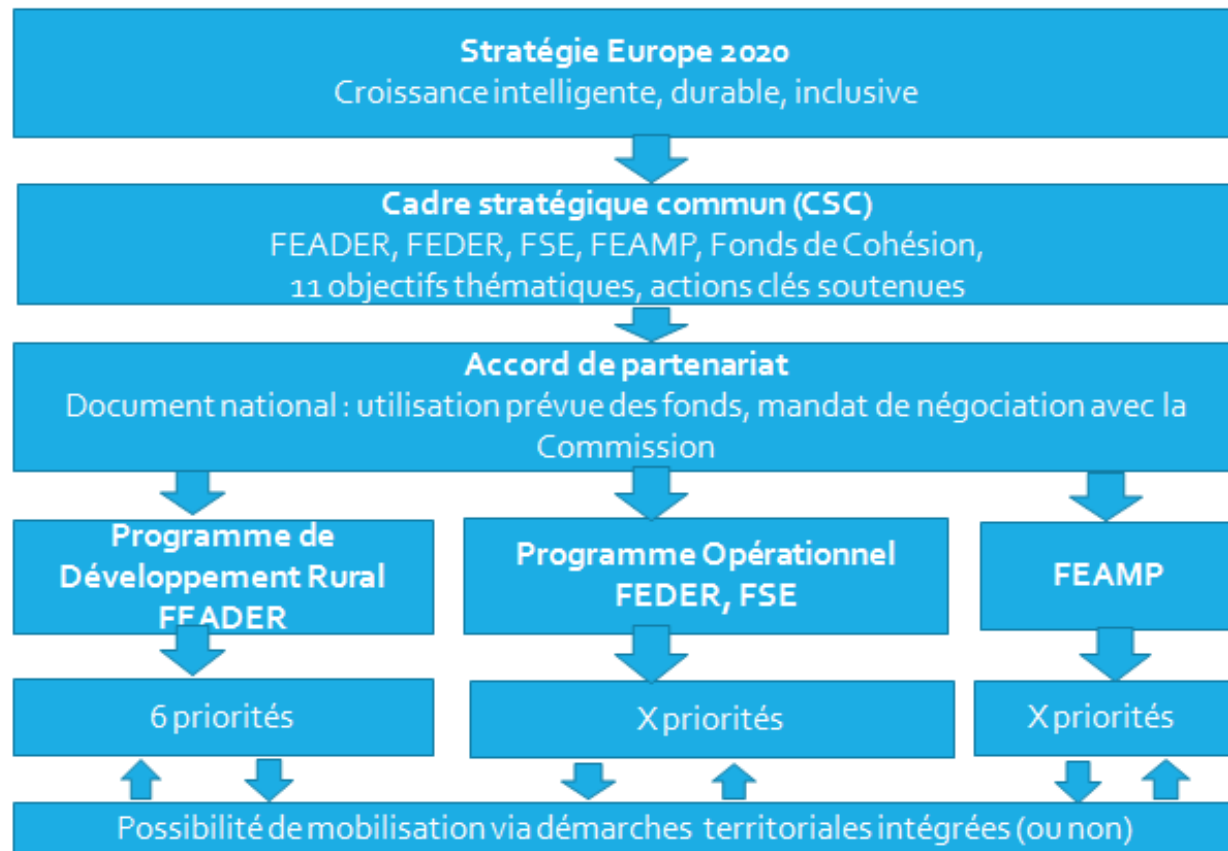
Typologie des aides



Réseau lorrain des acteurs du développement local

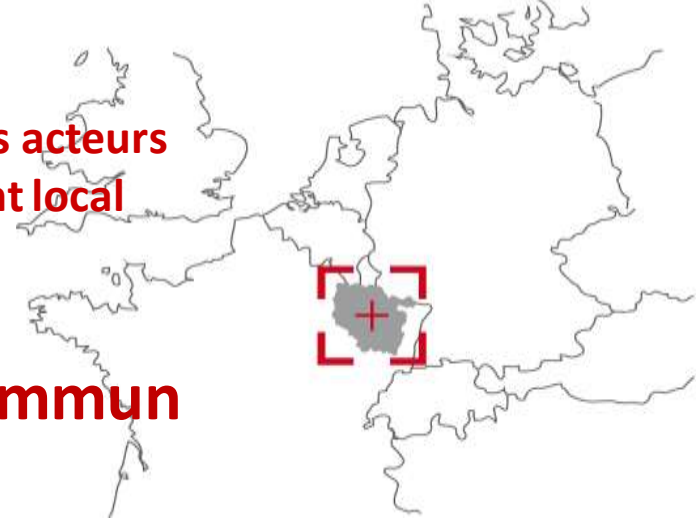


Les documents de référence



Cadre

Réseau lorrain des acteurs
du développement local



Le Cadre Stratégique Commun

Traduit les objectifs généraux et spécifiques
de la stratégie EU 2020 en actions clés

=> FEDER/FSE/FC/FEAMP/FEADER

Cadre

Il établit :

- ✓ Pour chaque objectif thématique, les actions clés soutenues par chaque fonds
- ✓ **Les principaux défis territoriaux**
- ✓ Les principes horizontaux et les objectifs des politiques pour la mise en œuvre des fonds
- ✓ Les zones prioritaires pour les actions de coopération
- ✓ Les mécanismes de coordination entre les Fonds CSC + autres politiques/instruments de l'Union
- ✓ Les mécanismes visant à assurer la cohérence et la comptabilité avec les recommandations de l'Union

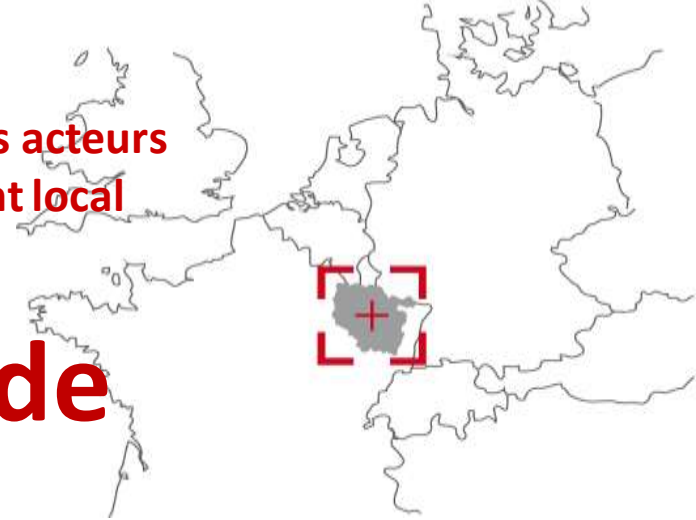
Réseau lorrain des acteurs du développement local



Règlement commun au FEDER/FSE/FC/FEAMP/FEADER

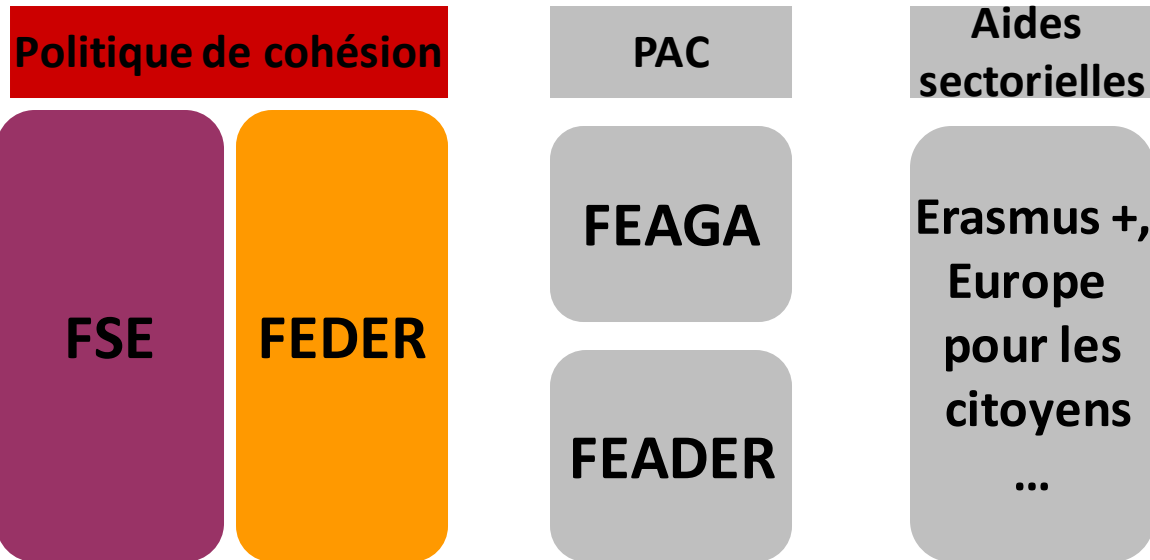
Objectif : Renforcer la cohérence entre les instruments

- Principes généraux: Partenariat et gouvernance à plusieurs niveaux, Egalité Hommes/femmes, DD
- Rappel des priorités du CSC
- Principes du contrat de partenariat
- Concentration thématique, conditionnalité et performance
- Disposition commune en matière de gestion
- **Développement local mené par les acteurs locaux**
- Harmonisation et simplification des règles d'éligibilité
- ...

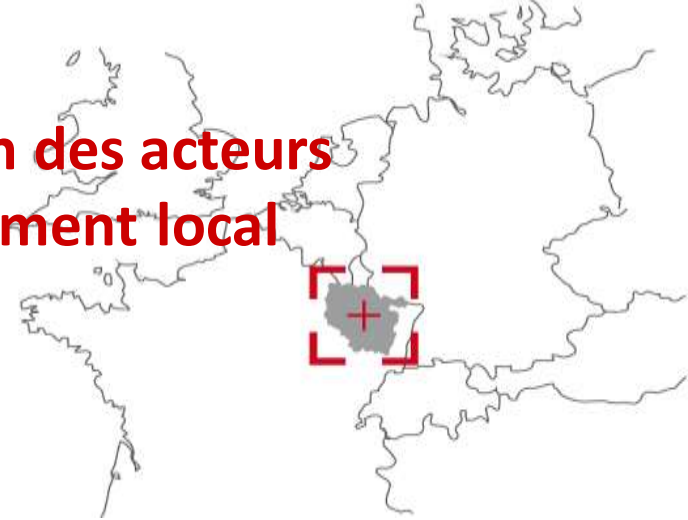


La politique de cohésion

Politique
de
cohésion



Réseau lorrain des acteurs du développement local



Politique
de
cohésion

FSE

FEDER

Objectifs

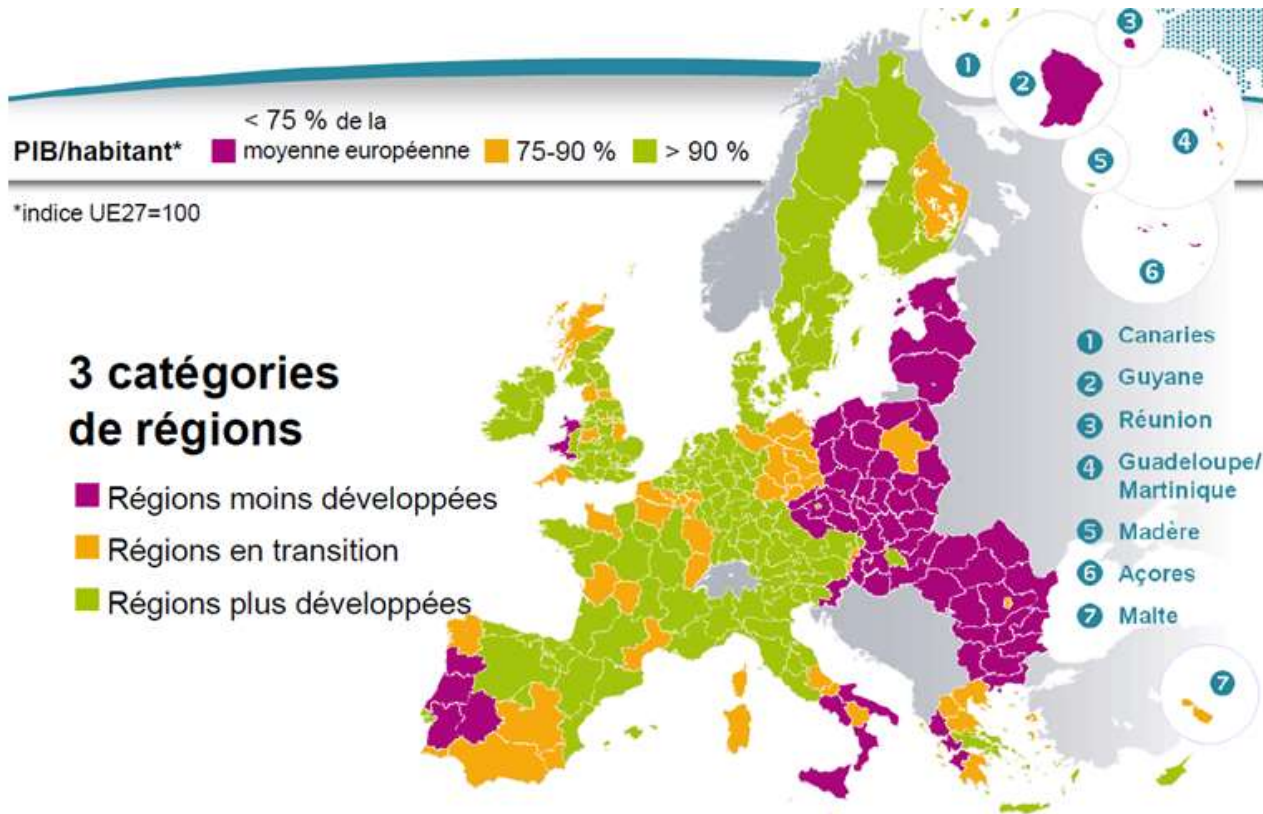
=> Investissements dans le capital humain
- faciliter l'accès à l'emploi
- améliorer la formation des citoyens

⇒ Investissements dans les infrastructures
- améliorer l'attractivité des territoires

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Politique
de
cohésion



Réseau lorrain des acteurs du développement local

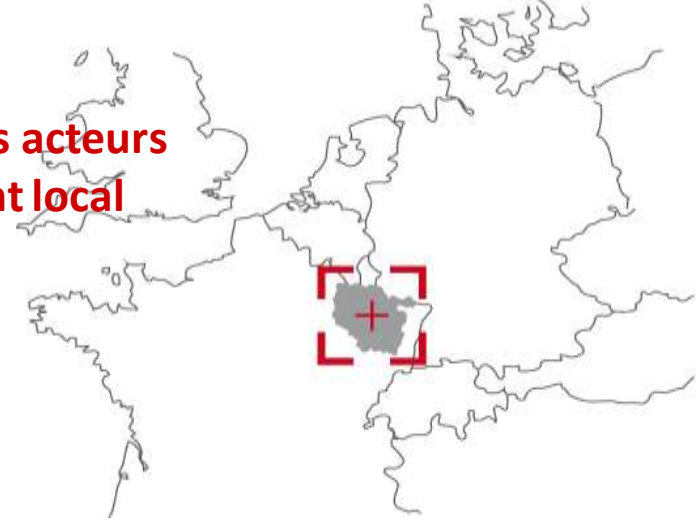


ARCHITECTURE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

| 2007-2013 | | 2014-2020 | | |
|---|-------------------|---|---------------------------|-------------------|
| Objectifs clés | | Objectifs | Catégorie de régions | Fonds |
| Convergence | FEDER FSE | Investissement dans la croissance et l'emploi | Régions moins développées | FEDER FSE |
| Suppression progressive des aides à la convergence | | | Régions en transition | |
| Instauration progressive des aides à la compétitivité régionale et à l'emploi | | | | |
| | Fonds de cohésion | | | Fonds de cohésion |
| Compétitivité régionale et emploi | FEDER FSE | | Régions plus développées | FEDER FSE |
| Coopération territoriale européenne | FEDER | Coopération territoriale européenne | | FEDER |

Politique
de
cohésion

Réseau lorrain des acteurs du développement local



En Région Lorraine

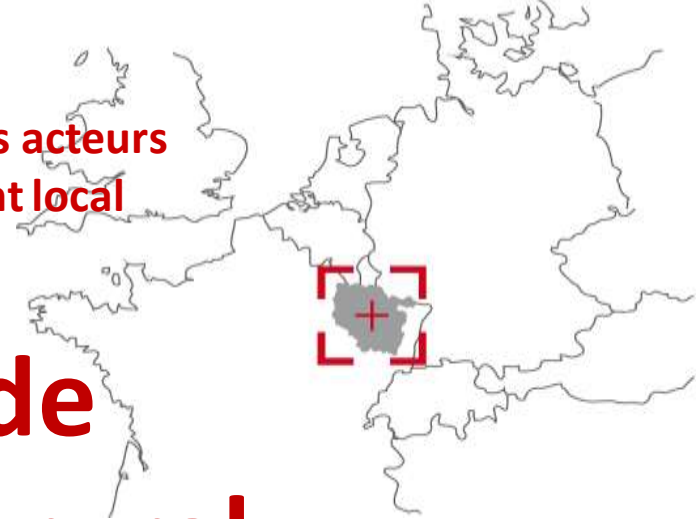
Politique
de
cohésion

•FEDER:

- o Autorité de gestion : Conseil Régional de Lorraine
- o Programme opérationnel approuvé par la Commission Européenne
- o Volume financier envisagé: 20 106 240 €

•FSE:

- o Autorité de gestion : Conseil Régional de Lorraine (35%) + Etat (dont les départements) (65 %)



La politique de développement rural

Politique
de
dvp
rural

Politique de cohésion

FSE

FEDER

PAC

FEAGA

FEADER

Aides
sectorielles

Erasmus +,
Europe
pour les
citoyens

...

Principalement et de manière significative, les zones rurales représentent :

*92% de la superficie
53% de l'emploi
45% de la création de produits bruts*

A new urban-rural typology for NUTS 3 regions

Designation of rural areas according to the a new methodology based on population grid

TYPOLOGY

- Predominantly Rural
- Intermediate Regions
- Predominantly Urban

Source: GISCO-SIRE data base
Year: 2000
Calculations: DG AGRI - LZ - DG REGIO - CS
Cartography: DG AGRI GIS-Team 09/2010
© EuroGeographics for the administrative boundaries

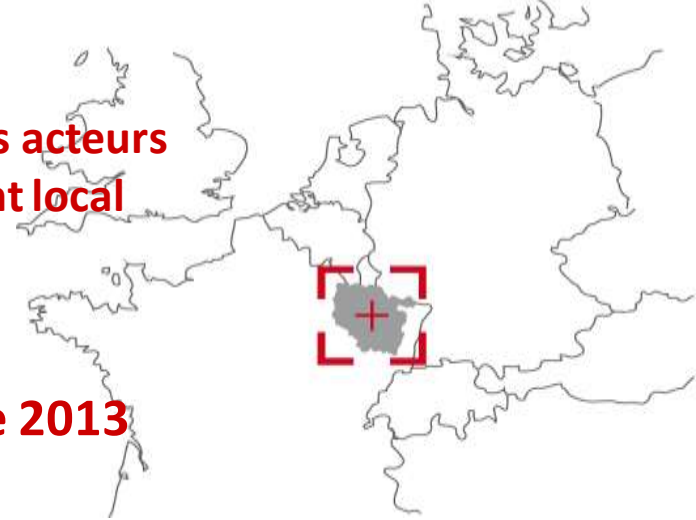
0 350 500 750 km

Politique de dvp rural

Des zones rurales très diversifiées :

- *Économie/ croissance/ emploi*
- *Fonctions / type d'activité*

Réseau lorrain des acteurs du développement local



>> Règlement FEADER du 17 décembre 2013

>> 3 Objectifs généraux

1. transfert de connaissance et innovation, compétitivité de l'agriculture
2. gestion durable des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique
3. **développement territorial équilibré des zones rurales.**

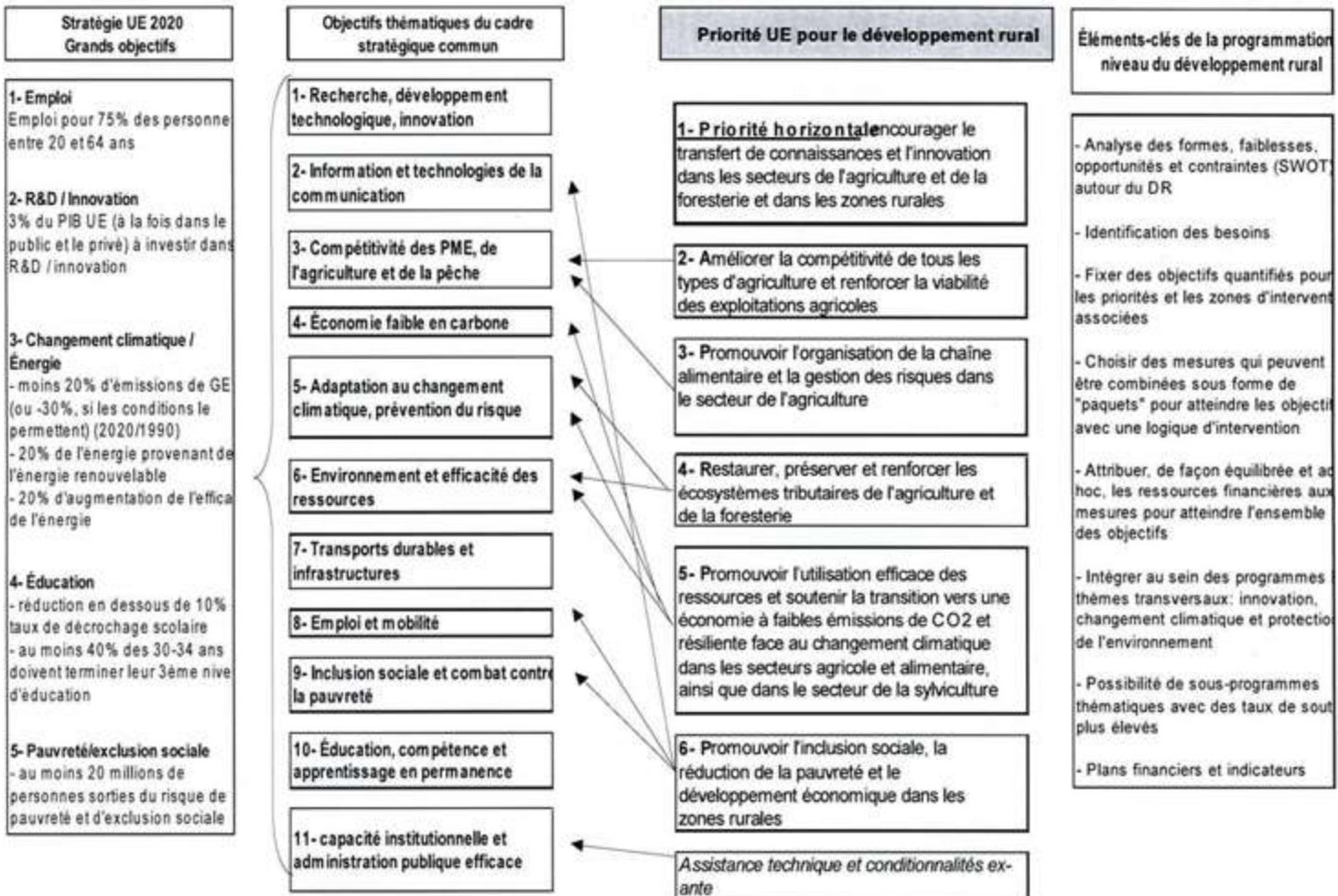
>> Déclinés en 6 priorités

1. Encourager le transfert de connaissances et d'innovation
2. améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture
5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la sylviculture
6. **Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Politique de dvp rural



Réseau lorrain des acteurs du développement local



Politique
de
dvp
rural

| PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT RURAL | Domaines prioritaires / principales actions |
|---|--|
| <p>1- UNE PRIORITÉ TRANSVERSALE Favoriser le transfert des connaissances et de l'innovation en agriculture, foresterie et dans les zones rurales</p> | <p>(a) favoriser l'innovation et la base de connaissances dans les zones rurales;</p> <p>(b) renforcer les liens entre l'agriculture et la foresterie, la recherche et l'innovation;</p> <p>(c) Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture.</p> |
| <p>2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des EA</p> | <p>(a) faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole;</p> <p>(b) faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture;</p> |
| <p>3- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques en agriculture</p> | <p>(a) une meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles;</p> <p>(b) le soutien à la gestion des risques au niveau des exploitations:</p> |

Réseau lorrain des acteurs du développement local



**Politique
de
dvp
rural**

| PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT RURAL | Domaines prioritaires / principales actions |
|---|--|
| <p>4- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie</p> | <p>(a) restaurer et préserver la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000 et les zones agricoles à haute valeur naturelle, et les paysages européens;</p> <p>(b) améliorer la gestion de l'eau;</p> <p>(c) améliorer la gestion des sols;</p> |
| <p>5- Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie</p> | <p>(a) développer l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture;</p> <p>(b) développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire;</p> <p>(c) faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie;</p> <p>(d) réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture;</p> <p>(e) promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture;</p> |
| <p>6- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique</p> | <p>(a) faciliter la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois;</p> <p>(b) promouvoir le développement local dans les zones rurales;</p> <p>(c) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales.</p> |

Les priorités, dans leur ensemble, contribuent à la réalisation des objectifs transversaux liés à l'innovation et à l'environnement ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements.

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Contenu de la programmation

1. Un taux de cofinancement unique **63% pour les régions en transition** (à l'exception de quelques mesures : installation, formation, création de groupement de producteurs, coopération et **Leader** – 90%); 75% pour les actions en faveur de l'environnement; 75% DOM (90%) - art.65 'Participation financière'
2. Quelques évolutions relatives aux mesures : suppression des axes et limitation du nombre de mesures
3. Les réseaux: **maintien du réseau rural** et création d'un réseau en lien avec le partenariat européen pour l'innovation (PEI)
4. **Programme LEADER: maintien de l'obligation d'y consacrer 5% de la maquette et possibilité pour les GAL de mobiliser d'autres fonds**

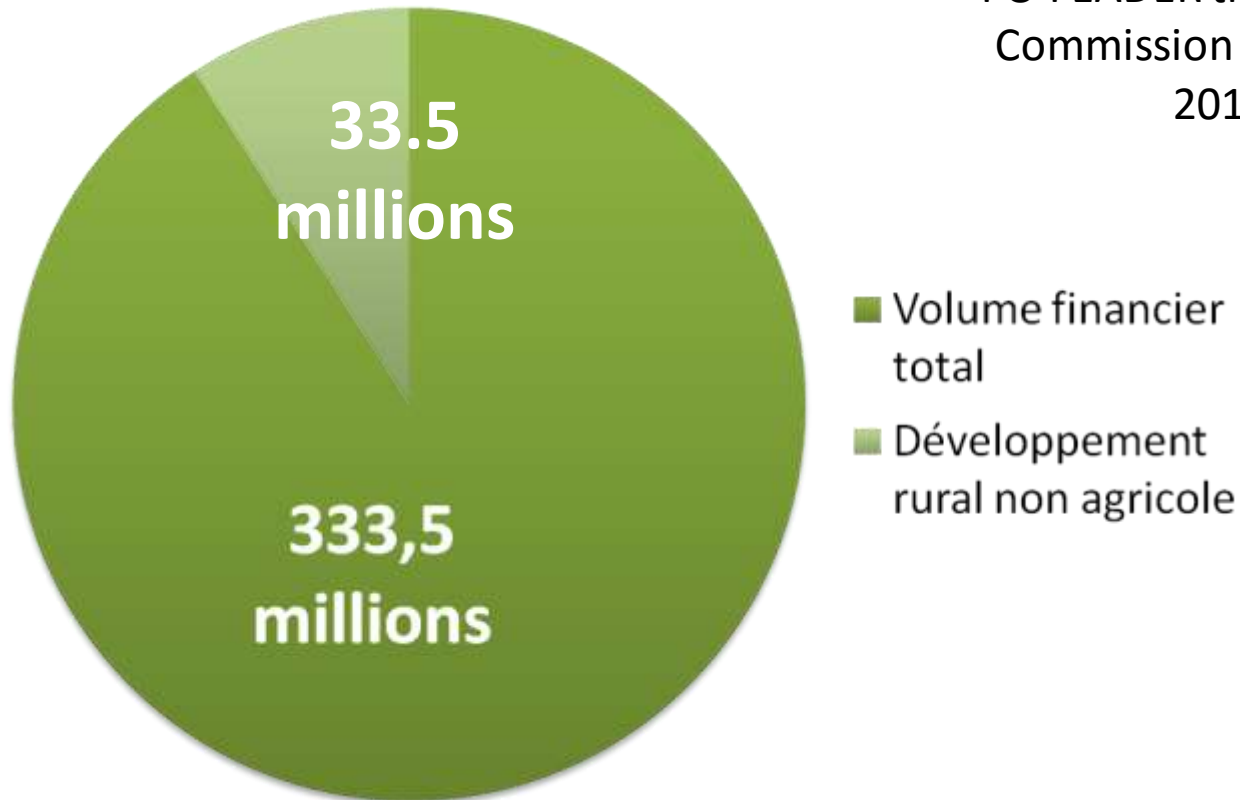
Réseau lorrain des acteurs du développement local



Organisation en Lorraine

PO FEADER transmis à la
Commission le 31 mars
2014

Politique
de
dvp
rural





Réseau lorrain des acteurs du développement local



Liens utiles

- **La stratégie Europe 2020:** http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm
- **Les règlements européens:**
http://ec.europa.eu/regional_policy/information/legislation/index_fr.cfm
- **La politique de cohésion:**
http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm
- **La politique de développement rural:**
http://ec.europa.eu/dgs/agriculture/index_fr.htm
- **Les fonds européens en France:** <http://www.europe-en-france.gouv.fr/>
- **Les fonds européens en Lorraine:** <http://fondseuropeens.lorraine.eu/accueil.htm>

Réseau lorrain des acteurs du développement local



LEADER?

- « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale »
- Un programme intégré dans le 2^{ème} pilier de la PAC financé par le FEADER

1er PILIER :
Politique de soutien
au marché et aux revenus

FEAGA
Non cofinancé

2ème PILIER :
Développement rural
FEOGA puis

FEADER
Cofinancé

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Objectifs?

- Faire des territoires ruraux des **pôles équilibrés** d'activité et de vie
 - **Dynamiser** les zones rurales
 - Mettre en œuvre des **stratégies locales** intégrant de nouvelles problématiques (notamment agricoles, sylvicoles et environnementales) et **les concrétiser**
- Les stratégies de développement sont plus efficaces et plus efficientes si elles sont décidées et mises en œuvre au niveau local par les acteurs locaux

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Historique

| Avant 2007 | 2007-2013 | 2014-2020 |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ LEADER I, LEADER II, LEADER+ (programme d'initiative communautaire) ➤ URBAN : initiatives innovantes en faveur de la régénération économique et sociale en zone urbaine, 1994 -2006 (FEDER) ➤ EQUAL : projets innovants et transnationaux visant à lutter contre la discrimination et les inégalités sur le marché du travail , 2000-2006 (FSE) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ LEADER (axe 4 du FEADER), ➤ Axe 4 du FEP ➤ PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi), PDI (plans départementaux d'insertion), PTI (pactes territoriaux d'inclusion) (FSE) ➤ Projets Urbains Intégrés (FEDER) ➤ Coopération territoriale européenne (CTE) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) commun aux 4 fonds et possible choix par les Etats d'un financement multi-fonds ➤ Investissement territorial intégré (ITI) ➤ Mesure 19 FEADER |

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Principes

Innovation

La coopération
entre territoires

Stratégie locale
de développement
par zone

Mise en réseau

LEADER

Approche
intégrée

Démarche
ascendante

Partenariat
Public-Privé



Réseau lorrain des acteurs du développement local



Principes

La différence entre l'approche Leader et d'autres mesures de politique rurale plus traditionnelles réside dans le fait que LEADER **donne une plus grande liberté d'action au niveau local (les priorités sont définies localement dans une approche ascendante)**

→ **Les caractéristiques du programme doivent être considérées comme un ensemble interagissant**

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Principes

LEADER



Stratégie locale
de développement
par zone

- Territoire homogène → 10 à 150 000 habitants
- Cohésion sociale, souvent caractérisé par des traditions communes, une identité locale,
- Besoins et des attentes communs
- Analyse AFOM

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Principes

LEADER



Démarche
ascendante

- Prise de décisions par les **acteurs locaux**
- **Acteurs locaux** : groupes d'intérêt économiques et sociaux et les organismes publics et privés représentatifs
- Participation à l'analyse AFOM
- Participation à l'élaboration et au suivi de la stratégie
- Participation à la sélection des opérations

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Principes

LEADER



Partenariat

- Rassemblement au sein du **Groupe d'action locale**
- Portage du programme → **détermine et met en œuvre la stratégie**
- **Programme les aides**
- Partenariat public/ privé → principe du **double quorum**

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Principes

LEADER



Innovation

- Favoriser des approches nouvelles et novatrices du développement dans les zones rurales
- L'innovation doit s'entendre au sens large. Elle peut signifier l'introduction d'un nouveau produit, d'un nouveau processus, d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau marché

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Principes

LEADER



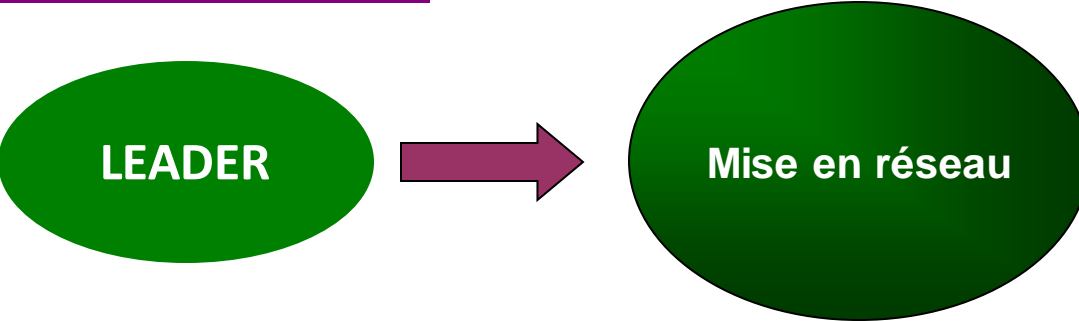
Approche
intégrée

- Stratégie → fondements multisectoriel
- Actions et projets doivent être liés et coordonnés en un ensemble cohérent

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Principes



- Echanges/ transfert de pratiques et de savoirs faire

Réseau lorrain des acteurs du développement local



Principes

LEADER



La coopération
entre territoires

- Va plus loin que la mise en réseau
- Mise en place d'un projet commun
- Coopération transnationale ou interrégionale



Cadre réglementaire

| | DLAL |
|-------------------------------|--|
| Territoire | Territoire cohérent Espaces sous-régionaux (10 000 à 150 000 habitants) |
| Stratégie | Stratégie intégrée et plan d'action |
| Fonds | Obligatoire pour 5% FEADER ; Possible pour autres fonds |
| Gouvernance | GAL public-privé (+ 50%) |
| Démarche | Approche bottom-up |
| Animation territoriale | Dédiée |
| Gestion | Groupe d'action locale |



Les tâches du GAL

- Renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et mettre en place es opérations y compris en stimulant leurs capacités de gestion des projet --> ANIMATION
- Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire + critères de sélections objectifs --> comité technique et comité de programmation
- Assurer lors de la sélection des opérations la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement LEADER --> équipe technique
- Élaborer et publier des appels à propositions ou une procédure de soumission des projets en continu
- Réceptionner et évaluer les demandes de soutiens
- Sélectionner les opérations et déterminer le montant du soutien
- Suivre l'application de la stratégie de développement + accomplir les actions de communication et évaluation

Vie d'un dossier

**Le Service
coordonateur
régional –**

Veille à ce que
l'ensemble du
processus se déroule
bien.

Le GAL (équipe technique)

- Accompagne le porteur pour la constitution du dossier (fonction d'animation).
- Analyse la pertinence de l'opération au regard de son plan de développement.

Le GAL (équipe technique)

- Reçoit le dossier de demande d'aide.
- Vérifie la présence des pièces et saisit la date de dépôt du dossier dans Osiris.
- Edite le récépissé de dépôt du dossier (au minimum un formulaire).
- Renseigne les informations des onglets « demandeur » et « demande » dans Osiris.

Le GAL (équipe technique)

- Edite l'accusé de réception du dossier complet (via Osiris) ou bien la liste des pièces complémentaires à fournir et le transmet au maître d'ouvrage.
Cet accusé ne vaut pas acceptation du dossier.
- Transmet le dossier au service référent.

Le service référent (GU)

- Instruit dans Osiris (vérification de l'éligibilité du demandeur et de la demande au regard des critères) via l'onglet « instructions ».
- ATTENTION : le service référent ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération.*

Le GAL (Comité de programmation et équipe technique)

- Le Comité de programmation du GAL se réunit et émet une décision en opportunité sur le dossier. *Si le GAL le souhaite, la décision peut être prise en amont de l'analyse réglementaire du service référent. Une décision est alors prise sous réserve d'une analyse de l'éligibilité du dossier.*
- L'équipe technique du GAL informe le GU de la décision en opportunité par l'envoi du compte-rendu.
- Le Président du GAL notifie au maître d'ouvrage la décision prise.

Le service référent (GU)

- Enregistre l'avis d'opportunité dans Osiris.
- Assure l'engagement comptable et édite la convention d'attribution d'aide.

Vie d'un dossier, fin ;)

Carrefour des pays lorrains



Réseau lorrain des acteurs du développement local

Finalise les enveloppes
d'autorisation
d'engagement dans
Osiris.

Le service référent (GU)

- Enregistre l'avis d'opportunité dans Osiris.
- Assure l'engagement comptable et édite la convention d'attribution d'aide.

Le maître d'ouvrage signe la convention d'attribution d'aide,
puis le Président du GAL,

Le GAL (équipe technique)

- Accompagne le porteur pour la constitution du dossier de paiement.

Le service référent (GU)

- Recoit le dossier de demande de paiement complet.

Le service référent (GU)

- Produit le Certificat de service fait sur la base des documents préparés par le GAL et le cas échéant d'une visite sur place.
- Fait la demande de paiement dans Osiris.
- Transmet la demande de paiement à l'ASP.

L'organisme Payeur (ASP)

- Verse l'aide du FEADER au maître d'ouvrage.

Et alors concrètement pour la culture ?

festival
Renaissances
· B A R - L E - D U C ·

Financé sur 3 ans par le pays Barrois (Meuse, bar-le-duc)



Marie-Hélène Féry est une artiste interprète originaire du Saulnois. En 2012, elle se lance dans la création d'un spectacle qui a pour objectif de raconter en récits, chansons et musique, la trajectoire d'une famille originaire de Moselle, à travers les trois guerres : 1870, 1914-1918, 1939-1945.

Le spectacle met en particulier l'accent sur les changements d'identité, les épreuves traversées et les choix effectués par les personnages : un voyage à travers la mémoire et sa transmission. Il s'agit pour l'artiste de mettre en valeur la spécificité de l'identité lorraine et plus particulièrement de la Moselle, dont l'histoire s'articule autour des cultures germanique et romane.

Le spectacle intitulé « Une âme sur la frontière » a été joué dans plusieurs communes du territoire Moselle Sud puis dans la Grande Région. Il a également été adapté pour le public scolaire et présenté dans plusieurs établissements, notamment lors d'un travail de mémoire en lien avec le centenaire de la guerre 14-18.

« Une âme sur la frontière »

Association Voix des Champs

Financé sur 3 par le GAL Moselle Sud



« Pour la création du projet « Une âme sur la frontière », différents partenaires ont été associés. La participation du programme LEADER a été déterminante, elle représente la subvention la plus importante qui ait été attribuée au projet. Sans cette participation, ce spectacle n'aurait pas pu être créé. Les réunions du GAL ont également permis de prendre de nouveaux contacts et de diffuser plus largement le spectacle ».

Marie-Hélène Féry, créatrice et interprète du spectacle.



Fiches actions (exemple type) définis par la stratégie locale du GAL

- **Accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités**
- **Services aux habitants** (études, actions d'animations, manifestations culturelles...)
- **Développement du tourisme** (démontrer le lien culture/savoir-faire local)
- **Conservation et mise en valeur du patrimoine**
- **Aide aux micro-entreprises**
- **Développement d'outils numériques** (site internet...)
- **Coopération** (résidences....)

Bonnes (indispensables) pratiques

- Un projet en lien avec la stratégie de territoire du Pays/PETR
- L'animateur est votre ami
- Le plan de financement doit être parfaitement honnête
- Gérer la durée de vie du dossier et le fonds de roulement de trésorerie qui va avec
- Une information permanente avec le GAL
- Publicité obligatoire
- Contrôle à posteriori



Merci de votre attention

- [Contact : pmsimon@cpl.asso.fr](mailto:pmsimon@cpl.asso.fr)

Chargé de mission Europe /
manager Europe Direct

- Cpl.asso.fr
- [DG AGRI](#)
- [RESEAU RURAL UE ET FRCE](#)
 - [Leader France](#)
 - [Ministère de l'agriculture](#)

